



Frontignan, le 10 novembre 2015

Compte rendu du conseil d'administration du 2 novembre 2015

Présents: R. Casses, G. Chaput, D. Coquery, P. Fontaine, C. Robquin, D. Tsouladzé

Absents excusés: F. Herrera, G. Forner, R. Tant

Début de la réunion : 18 h 40 (au lieu de 18 h 15)

Ordre du jour :

1- Approbation du compte rendu de CA du 5/10

Aucune remarque n'étant formulée par les membres du CA depuis sa diffusion, le compte rendu est validé.

2- Observatoire des odeurs (suite)

Un bulletin d'information concernant les pollutions odorantes sur Frontignan a été adressé aux adhérents.

Un encart d'ARZF incitant à participer au recrutement des nez bénévoles est paru dans les éditions du Midi Libre de Sète, le week-end du 24/25 octobre.

Quelques adhérents d'ARZF se sont déjà inscrits auprès d'Air LR pour participer à l'Observatoire des odeurs.

Air LR envisage de recruter une cinquantaine de nez et il aurait, à ce jour, environ une dizaine d'inscriptions.

ARZF devrait intervenir dans plusieurs conseils de quartier (courant novembre, dans celui de Mas de Chave à La Peyrade, à l'initiative de D. Coquery, puis en décembre, dans celui de Frontignan Plage) afin de présenter l'association et d'inciter leurs membres à s'impliquer dans l'Observatoire des odeurs.

La ville de Frontignan, par le biais des panneaux d'informations lumineux, invite également les habitants à participer à cette opération. La municipalité devrait organiser une réunion publique sur ce thème, le 18 novembre 2015, à la salle commune de La Peyrade.

3- Mise en place du site web (nouvelle version)

D. Tsouladzé nous explique le webmaster, est en train de mettre en forme le site en tenant compte des choix émis par le bureau.

Il nous présente succinctement le plan du site : bandeau, slide, articles, pastilles fixes et rappelle les décisions prises pour la gestion du contenu du site :

- Administrateurs : D. Tsouladzé, R. Casses
- Editeurs : G. Chaput, F. Herrera, C. Robquin
- Auteurs : membres du CA.

Dès que celui-ci nous proposera a nouvelle configuration du site, il est convenu de le tester afin d'y faire d'éventuelles mises au point finales.

4- Rencontre avec la presse.

G. Chaput contactera Isabelle Jupin (Midi Libre) et lui proposera de rencontrer les membres du bureau de l'Association afin de lui exposer les positions d'ARZF sur les sujets environnementaux sensibles de Frontignan et des environs (dépollution des terrains de l'ancienne Mobil, observatoire des odeurs...).

5- compte rendu de la réunion du bureau avec le Maire P. Bouldoire.

Le Président G. Chaput fait une synthèse de la rencontre qui c'est déroulée en milieu d'après midi avec le Maire P. Bouldoire, son chef de cabinet Y. Jaumain et le conseiller municipal en charge des dossiers environnementaux : O. Laurent.

Le Président prend la parole, fait une brève présentation du nouveau bureau et souligne la volonté de fonctionner de manière collégiale et en concertation avec tous les intervenants sur les risques environnementaux et industriels.

Puis, il présente les positions d'ARZF en rappelant, qu'avant tout, les objectifs de l'association sont d'informer, de protéger, de représenter et de défendre les droits et intérêts environnementaux des habitants de Frontignan et des environs face aux risques industriels et aux pollutions de toutes sortes qui pèsent sur eux.

Il informe qu'ARZF a participé à une rencontre avec la DREAL, le 2 octobre 2015, et que le but de cette réunion était de faire un point d'informations et un bilan des sujets de conjoncture dont la DREAL était responsable (sécurité du site BP/GDH, mise en application des mesures de réduction des risques à la source, dépollution du site de l'ancienne Mobil, piste cyclable, champ photovoltaïque...).

Concernant l'accès à l'information sur les projets en cours (ex : le site internet de la ville), le Maire précise qu'il ne peut officiellement donner que l'information légale.

Pierre Bouldoire relate ensuite la situation de la dépollution du site de l'ancienne Mobil : un premier plan de dépollution a été refusé par la CODERST pour manque de précisions sur les conditions et conséquences de la dépollution. Le préfet a demandé à Exxon de faire de nouvelles propositions. Si elles sont acceptées par la CODERST et l'arrêté, signé par le Préfet, fin 2015, les tests de dépollution par biopile pourront commencer début 2016. Ensuite, un plan de gestion de la dépollution proprement dite, pourrait être mis en place dès l'année suivante. De son côté, la municipalité a fait appel à un cabinet-conseil (EODE) qui donnera son avis sur le plan de gestion futur des travaux de dépollution prévus sur trois années.

Enjeux : le niveau de la dépollution et la destination future des terrains ainsi réhabilités.

Seuls, les terrains appartenant à la Ville seront traités, excluant les propriétés des riverains qui ne sont pas prévus dans le périmètre de dépollution.

ARZF demande que les riverains et propriétaires situés à proximité et qui le souhaitent, puissent avoir connaissance du degré de pollution éventuel de leurs sols et de la nappe phréatique.

Concernant le dossier délaissement impliquant la famille Boulet, le Maire nous confirme qu'une réunion a eu lieu le 9/10 avec la famille Boulet et les parties concernées. Une négociation est en cours afin que la famille Boulet puisse retrouver l'équivalent après délaissement sachant que l'État et les Collectivités territoriales devront se conformer à l'évaluation des domaines.

ARZF précise qu'elle soutient la famille Boulet sur le principe mais qu'elle ne s'immisce pas dans le côté privé de l'affaire.

Concernant la piste cyclable, ARZF préconise un tracé alternatif, hors zone de danger et périmètre de risques PPRT.

Le Maire confirme le projet de ferme photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge d'ordures ménagères.

ARZF souhaite qu'une étude préalable de sécurité, expertise complémentaire prévue dans le cadre du PPRT, soit réalisée. Elle confirmerait la non-dangerosité du site pour les riverains, notamment en cas d'explosion UVCE (nuage de vapeurs d'essence) sur ou hors de la zone du dépôt BP/GDH.

Le Maire précise qu'on peut déceler un léger progrès pour la protection du site : on a connaissance des incidents (ex. : affaissement du toit de la cuve) alors qu'il y a quelques années encore, tout passait sous silence.

Il conclut que la volonté de la Municipalité est de non seulement veiller à l'application de la loi mais aussi de se soucier que justice soit rendue.

La séance est levée à 20 h 15.

À l'occasion de ce compte rendu, l'association ARZF rappelle aux adhérents, pour mémoire, ses positions qui restent inchangées à ce jour par rapport au dépôt de stockage de BP/GDH :

- **baisse importante de la quantité d'essence stockée sur le site,**
- **prise en compte du vieillissement de l'installation comme facteur aggravant pour la sécurité,**
- **réduction des émissions des composés organiques volatils (COV) issus des hydrocarbures, tel le benzène,**
- **sécurité effective, surveillance permanente du site et de ses emprises 24 h sur 24 et 7 jours sur 7.**

Prochaine réunion du CA : lundi 7 décembre -18 h 15 (à confirmer)

Le secrétaire-adjoint

Christian Robquin